



## Communiqué

Vendredi 17 février 2017 - Compiègne

### **Mars 2017 : L'Entente réalise un recensement des bâtiments en zone inondable**

L'Entente Oise-Aisne, établissement public de lutte contre les inondations et de préservation des milieux aquatiques, va réaliser, à partir de mars 2017 un recensement des bâtiments situés en zone inondable. Ce recensement aura lieu le long des vallées de l'Oise, de l'Aisne et de leurs affluents et concernera prioritairement les territoires à risque important d'inondation (TRI).

Cette démarche a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL (Enregistrement n° 2035105). Les données récoltées resteront confidentielles.

L'objectif est d'améliorer la connaissance des territoires soumis à un risque d'inondation et de mieux cibler les actions à réaliser. Pour faire valoir son droit d'accès à l'information et pour tout renseignement complémentaire : [entente.oiseaisne@orange.fr](mailto:entente.oiseaisne@orange.fr)

#### Contact :

**Entente Oise-Aisne, [philippe.eptboise@orange.fr](mailto:philippe.eptboise@orange.fr), 06 24 01 72 46.**

*L'Entente Oise-Aisne, institution de coopération interdépartementale, développe des actions d'aménagement et de gestion des cours d'eau qui contribuent à la prévention des inondations. Elle participe également à la gestion des milieux aquatiques et à la préservation de l'environnement sur le bassin de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents*